

# Travail de nuit en établissement social ou médico-social

Durée : 2 jour(s) (14,00 heures)

## OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

- Connaître le cadre réglementaire du travail de nuit
- Comprendre sa place, son rôle et ses responsabilités au sein de la structure
- Développer sa capacité à travailler en équipe via les écrits et les transmissions
- Sortir de l'isolement en partageant ses expériences de travail de nuit pour faire émerger des réflexions collectives

## PUBLIC :

Professionnels de nuit exerçant en ESMS

## PREREQUIS :

Aucun prérequis

## CONTEXTE :

Les agents de nuit dans les ESMS jouent un rôle essentiel quant à la sécurité des personnes. Entre accompagnement des publics, surveillance des locaux, gestion des urgences, transmission des informations, les rôles et fonctions des agents de nuit sont divers et s'exercent le plus souvent de manière solitaire. La prise en compte des enjeux, des responsabilités et des conséquences sur la vie des salariés est essentielle pour que chacun puisse répondre aux missions confiées dans les meilleures conditions, ceci pour la qualité de vie des publics accompagnés et des salariés concernés.

## PROGRAMME :

### Jour 1

Le travail de nuit, le cadre légal et les missions :

- Le cadre légal :
  - Législation du travail de nuit, droits et devoirs
  - L'impact du travail de nuit sur les salariés : une hygiène de vie pour un rythme particulier.
  - Le cadre institutionnel : la loi 2002-2, le projet de vie de la personne accompagnée.
  - Présentation des écrits importants pour la connaissance des missions et du cadre du service : projet de service, règlement de fonctionnement, règlement intérieur
- Les missions et responsabilité de l'agent de nuit :
  - Apports théoriques sur les tâches et la responsabilité
  - Travail en solitaire, mais pas seul : le rendu compte
  - Réflexion collective et partage d'expériences sur les différentes missions

### La nuit, entre repos et problèmes divers :

- La gestion des difficultés : à qui s'adresser, qui joindre ? Si je demande de l'aide : quel impact par rapport à ma légitimité, au niveau de mon contrat de travail ? Echanges sur les expériences.
- Connaissance des publics et de leurs problématiques
  - Apports théoriques :
    - Présentation des publics accompagnés
    - Les possibles difficultés nocturnes selon les publics
    - Importance de la qualité du sommeil pour la journée qui suit (ex : comportements problèmes...)
  - Travaux en sous-groupe sur les difficultés rencontrées et les réponses apportées

### Objectifs pédagogiques du J1 :

- **Connaître le cadre juridique de son activité**
- **Être capable de repérer sa place dans l'institution et dans le projet d'établissement au regard de ses missions**
- **Avoir des connaissances sur les personnes accompagnées pour apporter des réponses adaptées**
- **Echanger sur ses pratiques et profiter des expériences des autres**



## Jour 2

Sécurité des personnes accompagnées, l'enjeu de la relation

- Accompagner avec bienveillance :
  - Définitions (en lien avec la RBPP de la HAS « la bienveillance : définition et repères pour la mise en œuvre)
  - Le respect de la singularité et le sentiment de sécurité
  - L'incitation à l'expression de la personne accompagnée et la prise en compte par les professionnels des opinions exprimées
  - Les leviers de la bienveillance
- Travaux de groupe autour de différents thèmes (l'accompagnement des personnes, les réponses en cas d'urgence, la gestion des angoisses...), réflexion sur les réponses existantes et les pistes d'amélioration

### Une communication efficiente : un enjeu pour l'accompagnement de la personne

- Les transmissions au service de l'accompagnement : Que communiquer pour la suite de l'accompagnement, ce qui est important, ce qui ne l'est pas.
- Les différentes formes de communication : place et rôle des agents de nuit
- Comment faciliter la communication ?
- Exercices pratiques : - Différencier faits et opinions
  - Être synthétique
  - Exercices pratiques sur des écrits fournis par les professionnels

### Objectifs pédagogiques du J2 :

- **identifier les leviers de la bienveillance**
- **Avoir connaissance des textes de références sur le sujet de la bienveillance**
- **Connaître les enjeux de la communication professionnelle**
- **Acquérir ou renforcer des compétences dans le domaine de l'écriture professionnelle**
- **Savoir passer des transmissions claires et concises.**

### MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques
- Vidéos
- Partage d'expériences
- Réveil pédagogique au début du Jour 2

### MODALITES D'EVALUATION :

- Un quizz permet de mesurer les connaissances en début de formation
- Un quizz en fin de session permettra d'évaluer les acquis de la formation

### MODALITES D'INSCRIPTION :

#### Inscription obligatoire en ligne (voir en bas de page)

Tarifs 2024 en formation inter :

- **Contribuants au CREAI : 310 € par personne**
- **Non-contribuants : 410 € par personne**

Aucun paiement n'est demandé à l'inscription. Le règlement se fera à l'issue de la formation (ou en fin de trimestre pour les formations longues), par virement bancaire ou par chèque.

Si le nombre d'inscrits est insuffisant, le CREAI pourra proposer une autre date sur un autre lieu, voire annuler la formation au plus tard 10 jours avant la date de la session.

Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

## **COÛT DES FORMATIONS INTRA :**

*Contributeurs au CREAI : 1160€ par jour*

*Non-contributeurs au CREAI : 1450€ par jour*

*(pour un groupe de 15 personnes maximum)*

**PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>**

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ [accueil@creai-grand-est.fr](mailto:accueil@creai-grand-est.fr)

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ [comm@creai-grand-est.fr](mailto:comm@creai-grand-est.fr)

**CREAI Grand Est ▪ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité**

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandœuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51